

MONTREJEAU



DECEMBRE 85



N° 3

INFORMATIONS

LE MOT DU MAIRE

Le mot du Maire de la commune de ...
... en premier lieu présent
... pour la ville

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les permanences à la Mairie	4
Chronique sur l'histoire locale	5
Précisions sur la fiscalité locale	6
Les collectivités locales	7
Le budget de fonctionnement	8
Le budget d'investissement	9
L'évolution du produit des taxes locales depuis 1974	10
Extrait des délibérations du Conseil Municipal	11 à 15
L'action du B.A.S	16
L'hygiène publique : Assainissement	17
La future voie expresse	18
L'urbanisme	19
L'activité économique	20
La vie scolaire	21
La garderie d'été	22
Les activités culturelles	23
L'animation touristique	24
L'animation agricole	25
L'animation commerciale	26
Les T.U.C.	27
Notre sécurité	28
Notre environnement	29
L'Etat civil	30
Quelques réalisations	31



LE MOT DU MAIRE

Pour la troisième fois, j'ai le plaisir de m'adresser à vous par l'intermédiaire du bulletin municipal, qui est pour nous l'occasion de faire le point de ce qui a été fait, et plus encore de ce qui reste à faire.

Nous avons cette année donné la priorité :

- au rachat de l'usine "France Industrie" en prenant toutes précautions pour que l'outil de travail soit préservé pour la ville.*
- A la construction de l'usine de vitrage isolant qui a ouvert ses portes en Juillet 85.*
- A la reprise de l'usine de produits cosmétiques au syndic et à sa rétrocession à la nouvelle société.*

Nous aurions aimé pouvoir donner le premier coup de pioche du foyer pour personnes âgées - (60 lits) - pour lequel nous avons obtenu le permis de construire, mais dont le financement par l'office départementale d'HLM se fait attendre, en dépit de certaines promesses. Bien sûr, je reviendrai à la charge pour faire activer les choses.

Parmi les projets actuellement en étude, je citerai :

- Le lotissement artisanal qui a reçu l'autorisation préfectorale.*
- Le pont routier reliant le quartier Nord de Landefrède à la rue de la Fontaine, vers le centre ville, dont l'étude a été confiée aux services de l'équipement.*
- L'aménagement de logements sociaux, au centre ville, dans l'immeuble Cousse, acquis par la ville à cet effet.*

L'année 1985 a vu les élus travailler sur deux projets importants liés au développement de notre commune :

- Le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) qui fixe la future urbanisation de la cité.*

Le tracé de la voie expresse : grâce à l'action unanime du Conseil Municipal et du Conseiller Général, nous avons pu obtenir une modification du tracé initial avec un échangeur à l'entrée de la ville, vital pour notre commune. Ce projet devrait se réaliser vers 1988, ce qui nous laisse encore deux ans pour rendre notre cité plus accueillante et plus attractive. La population et notamment l'association des commerçants pilotes s'y emploient avec succès. Notre objectif sera d'accentuer encore cet effort.

Il faut aussi prendre en compte la nouvelle donne que constitue l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun. Notre région doit sortir de son isolement et devenir un carrefour, un lieu de transit privilégié grâce à l'ouverture d'une voie à grande circulation par le Val d'Aran. C'est une chance importante pour Montréjeau, qu'il ne faudra pas laisser passer, mais nous débordons là du cadre communal, et j'aurai l'occasion de vous en parler.

Je remercie bien vivement les annonceurs qui nous ont permis de réaliser ce bulletin.

Comme le veut la tradition, je vous présente les meilleurs vœux du Conseil Municipal, pour l'année 1986 qui nous verra, comme les années précédentes, faire de notre mieux au service de tous les Montréjeaulais.

Jean JORDA

PERMANENCES ASSUREES TOUS LES MOIS

A LA MAIRIE DE MONTREJEAU

1 ^{er} LUNDI	de 10 h. à 12 h.	l'Association des veuves
1 ^{er} et 3 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 10 h.	CAPM de St-Gaudens
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.	M.S.A.
2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDIS	de 14 h. à 16 h.	Mutuelle du Rempart
2 ^{ème} MARDI	à 9 h.	ANPE
2 ^{ème} et 4 ^{ème} MERCREDIS	de 13 h. 30 à 16 h.	CRAM et CICAS
4 ^{ème} MERCREDI	de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 16 h.	Mutilés du travail et Invalides Civils
Tous les LUNDIS	de 9 h. à 11 h.	l'A.R.I.M.

Le MAIRE et les ADJOINTS

Sont à la disposition des Administrés de 10 H. à 12 H.

M. JORDA	le Lundi et le Samedi	
M. BONNEFOI	le Mardi	Urbanisme, P.O.S. Centre de Secours
M. CHANFREAU	le Mercredi	Enseignement, Agriculture
MIZQUIERDO	le Jeudi	Finances, Eclairage Public
M. MAILLOT	le Vendredi	Service des Eaux, Marché, Police Municipale, Cimetière
M. COVA	le Samedi	Tourisme, Artisanat

Nous croyons utile de vous faire connaître les représentants de chacune des 17 Communes composant notre canton :

CANTON DE MONTREJEAU

COMMUNES	MAIRE	TELEPHONE
AUSSON	BARTHE René	61.95.87.08
BALESTA	CAPDEVILLE Gérard	61.88.24.58
BORDES-de-RIVIERE	CAMPS Pierre	61.88.44.97
BOUDRAC	SOUVERVILLE Pierre	61.88.97.49 (cabine)
CAZARIL-TAMBOURES	MEZAILLES Basile	61.88.97.44
CLARAC	MANENT Dominique	61.89.13.11
CUGURON	PUISSEGUR Jean-Marie	61.95.84.34
CUING (LE)	MATHIEU Henri	61.89.54.36
FRANQUEVIELLE	RICAUD Pierre	61.95.71.92
LECUSSAN	ENTAJEAN Armand	61.95.79.63
LOUDET	BUZON Louis	61.88.97.09 (cabine)
MONTREJEAU	JORDA Jean	61.95.84.17
PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTHIES René	61.95.78.79
SAINT-PLANCARD	SAINT-PAUL François	61.88.97.10
SEDEILHAC	RECURT-CARRERE Georges	61.88.97.48
TOURREILLES (LES)	BARTHE Simon	61.95.81.54
VILLENEUVE-LECUSSAN	RICAUD Jean-Marc	61.95.88.28

QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DU XVII^{ème} SIECLE

En 1647 deux bataillons furent laissés à Montréjeau par le Prince de Condé pour venir en aide au Gouverneur Français de la Vallée d'Aran.

- En 1651 douze compagnies du régiment d'Auvergne séjournent à Montréjeau.

Notre ville devient un quartier général où s'entassent approvisionnements et munitions pour le Corps d'Armée.

- En 1665 on note dans un acte que se tient à Montréjeau un marché tous les lundis et quatre foires par an (St-Mathias, Pentecôte, St-Barthélémy, St-André).

- En 1669 Montréjeau devient le chef lieu d'une importante subdélégation. 237 villes bourgs, villages et hameaux.

L'importance que lui donnait l'essor très étendu de la Justice de Rivière, ainsi que les entrepôts de bois et de marbre de la Couronne, lui apporte les bases d'une économie récente.

COMPTES CONSULAIRES DE 1457 - I.H.S.

LA TAILLE DE MONTREAL DE RIVIERE

Aquesto es la libre de la Talhia de Montréal de Ribera empanhada en l'an mil coate cens cinquente sept per Anthoni Senhol maestre Guilhem Vinhal, Ramon de Ribera et Arnaut de Boysset, Consols deudit loc, per pagar la Subsive darreramen autreyat al Rey, notre sobiran Senhor, e tot tot prumerament :

Sans de Cora	2 livres
Pague per George 3 sols	
Johan Duge, Fuster	3 livres e mieya
Pague 5 sols	
Jorgy Cordier	2 livres
Pague 4 sols	
Mosseu Domenc Bame, Caperan,	1 livre
Stephe (Etienne) Jacomin	7 livres
Pague 4 sols	
Pey Espanhol	30 livres
Pague 1 Escut	
Consol Maestre Guilhem Vinhal	9 livres
Pague 5 sols	

LES DEPENSES

Secse la despena Feyta per los Consols dumont seriuts et tot prumerament.

- Quant carrenderou los maseles Despenserou en Vin	6 Ardits e miey
- Item quant Affërmeron lo de marcat et vin tant pan, vin, carn	2 Ardits
- Item, en aquel matech mes de Dezembre, Feron adodar la Sarralha de la porta Vielha Costec	3 sos 9 Dinés
- Item, a 24 del mes de Gene Despenserou los consols quend agueron Culhida la talha, tant pan, vin, carn	15 Ardits
- Item, feron gitar la Fustarralha de las crabas del pont de la Garona Costec	4 sos
- Item feron adobat la porta e la portanet; costec dus pegas de vin valen	10 Ardits
- Item, Doneron als carretès que aneron sercar 10 pan, un Crabot Costec	11 Ardits
- Item Donaron an Aquels que son (musique) truqueron lo fen (feu) de Sent Johan la jorn de Sent Johan, 2 pegas de vin, Costec	10 Ardits

EXTRAITS TIRES DES
ARCHIVES RAYMOND GUIBRET

PRECISIONS SUR LA FISCALITE LOCALE

TAXE D'HABITATION

Ancienne contribution mobilière réformée par de nouvelles valeurs locatives et allégée par des abattements et des dégrèvements; elle concerne tous les locaux affectés à l'habitation et est due par leurs occupants au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition, qu'ils soient ou non propriétaires.

Depuis 1970, tous les locaux sont classés selon une nomenclature nationale comportant huit catégories pour les parties principales (de grand luxe à très médiocre) et quatre pour les dépendances (de bonne à mauvaise) Ces catégories fixent des coefficients de pondération à appliquer à la surface habitable et aux surfaces utiles des éléments annexes (grenier, cave...) pour déterminer une surface pondérée brute qui va elle-même être corrigée par des éléments visant, notamment : situation du local, état d'entretien et degré de confort. Le produit de la surface pondérée totale obtenue multiplié par un tarif au m² variant avec la catégorie du local définit la valeur locative.

L'affectation de tout nouveau local à telle ou telle catégorie, de même que l'incidence de toute extension, font l'objet d'un examen et d'une décision de la commission communale des impôts directs.

● Le Législateur a prévu des abattements, obligatoires ou facultatifs pour les seules résidences principales. Ils sont calculés en rapport à la valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune de l'année antérieure corrigée des actualisations légales.

Les abattements sont obligatoires pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge, 1,5% pour chaque personne supplémentaire à partir de la troisième).

Les abattements facultatifs sont décidés par le conseil municipal avant le 1^{er} Juillet pour être applicables l'année suivante : majoration des abattements pour charges de famille de 5 ou 10 points; abattement supplémentaire de 5, 10 ou 15% en faveur de tous les contribuables résidents principaux; abattement cumulable avec les autres de 5, 10 ou 15% en faveur des contribuables modestes non imposables à l'impôt sur le revenu et dont la valeur locative du logement occupé est inférieur à 130% de la valeur moyenne des locaux communaux, plafond augmenté de 10 points par personne à charge.

● La loi prévoit un dégrèvement total en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et des veuves et veufs (sans condition d'âge), non imposables à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les grandes fortunes.

TAXES FONCIERES sur les propriétés bâties

Il s'agit de l'ancienne contribution foncière des propriétés bâties, elle est établie pour tous les locaux commerciaux industriels et pour les locaux d'habitation.

La base d'imposition est égale à la moitié de la valeur locative ceci pour tenir compte des charges de propriété. La valeur locative est définie de façon distincte, selon qu'il s'agit de locaux d'habitation, de locaux commerciaux (critères de groupes d'activités et de zones de commercialité) ou de locaux industriels (critères du régime fiscal du propriétaire).

Le législateur a prévu des exonérations permanentes et des exonérations temporaires. Les exonérations permanentes concernent les immeubles de l'Etat et des collectivités locales, les immeubles culturels, bâtiments agricoles non affectés au logement. A compter de 1984 le régime des exonérations temporaires est le suivant :

- toutes les constructions nouvelles, reconstruction et additions de constructions qu'elle que soit leur affectation, sont exonérées durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

- les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions destinées à l'habitation principale achevées avant le 1^{er} Janvier 1973 bénéficient d'une durée d'exonération plus longue. Celle-ci est de :

● 25 ans pour les logements à usage locatif répondant aux normes HLM et pour ceux qui au 31 Décembre 1983 appartiennent à des sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités locales ont une participation majoritaire lorsqu'ils ont été financés à l'aide de primes ou de prêts bonifiés du Crédit Foncier de France ou de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

● 15 ans pour les autres résidences principales.

- les maisons individuelles et collectives répondant aux normes HLM sont exonérées pendant 15 ans.

- les constructions neuves affectées à l'habitation principale et financées à titre prépondérant au moyen de prêts aidés par l'Etat sont exonérées pendant une durée de :

- 15 ans si la demande de prêt a été déposée avant le 31 Décembre 1983.

- 10 ans dans le cas contraire.

Les propriétaires ou usufruitiers habitants dans les lieux âgés de 75 ans et non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficient d'un dégrèvement d'office.

Enfin le législateur a prévu que par délibération du conseil municipal certaines entreprises nouvelles créées en 1983 ou en 1984 pouvaient bénéficier d'une exonération temporaire lorsqu'elles procèdent à des créations d'établissements ou à des reprises d'établissements en difficulté.

Les exemptions temporaires et dégrèvements ainsi prévus jusqu'en 1983 sont pris en charge par l'Etat qui avec un an de décalage, verse aux communes une "subvention fiscale automatique" lorsque celles-ci supportent une perte de recettes supérieures à 10%. Cette subvention est égale à la différence entre la perte de recettes et 10% du produit de la taxe.

TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties

Il s'agit de l'ancienne contribution foncière des propriétés non bâties; elle est établie pour tout terrain non construit.

La base d'imposition correspond à 80% de la valeur locative cadastrale. Cette dernière est définie par un classement selon 13 catégories de nature de terrain, chacune d'elle étant assortie d'un tarif. La valeur locative, ou revenu net cadastral, est le produit de la superficie du terrain par le tarif correspondant à sa catégorie.

Le législateur a prévu des exonérations permanentes (propriétés de l'Etat, des collectivités locales et de certaines associations d'intérêt général) et des exonérations temporaires (jeunes forêts, marais desséchés, terres incultes remises en culture).

Par ailleurs, lorsque le POS est approuvé, le conseil municipal a la possibilité, par une délibération prise avant le 1^{er} Juillet de chaque année, de tripler la valeur locative des terrains constructibles situés dans les zones urbaines du POS s'ils ne sont pas déjà classés dans la catégorie fiscale des terrains à construire.

TAXE PROFESSIONNELLE

En créant la taxe professionnelle, la loi du 29 Juillet 1975 a mis fin au régime précédent de la patente pour établir la contri-

bution des entreprises au budget des collectivités locales. Cette taxe concerne les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée, à l'exception de diverses catégories telles les entreprises agricoles pour leur activité strictement agricole, les associations loi de 1901 dont les services sont réellement sans but lucratif.

Chaque activité est exonérée pour sa première année d'exercice. En outre, dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'exonération temporaire peut être portée à cinq ans pour certaines communes par délibération du conseil municipal. Enfin, les collectivités locales peuvent exonérer temporairement certaines entreprises nouvelles, créées en 1983 ou en 1984, lorsqu'elles procèdent à des créations d'établissements ou à des reprises d'établissements en difficulté.

Les éléments pris en compte pour en évaluer l'assiette sont la valeur locative des immobilisations concourant à l'exercice de l'activité (quelles soient ou non passibles de la taxe foncière), les salaires, et, dans certains cas, les recettes professionnelles. Ces éléments relèvent de l'exercice N^o -2

Le taux en est fixé pour chaque collectivité concernée dans des conditions strictes d'évolution (référence à l'évolution des taux des trois autres taxes ou de la seule taxe d'habitation) et de niveau (référence à la moyenne de l'année précédente). A partir de 1983 diverses normes ont contribué à limiter l'évolution de l'imposition des contribuables professionnels. Elles concernent des réductions de bases pour les valeurs locatives non passibles de la taxe foncière et pour les salaires, ainsi qu'un plafonnement du taux de taxe professionnelle au double de la moyenne nationale observée pour l'année précédente.

Ces réductions de bases font l'objet de compensations (fixes ou évolutives selon les cas) qui sont notifiées aux collectivités locales dans l'état de notification des bases n^o 1259 et qui leur sont payées dans le cadre du fonds national de péréquation.

La taxe professionnelle fait l'objet d'études et de réflexions visant une révision de son contenu, du mécanisme de son calcul, voire de son principe même.

CE QU'ON ENTEND PAR COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par collectivités locales les **départements** (101) et les **communes** (36 545), les **régions** (26) (depuis la loi du 2 Mars 1982), c'est-à-dire les collectivités de nature territoriale.

Lorsque le cadre traditionnel de la commune se révèle insuffisant pour la réalisation d'équipements ou l'exploitation de services mettant en œuvre des moyens coûteux et complexes, les communes se regroupent volontairement ou, dans quelques cas, par décision législative, et transfèrent une partie de leurs compétences et activités à un établissement public qui peut être **communauté urbaine** (9), **district** (157) ou **Syndic** (14.813).

Les communes et départements sont par ailleurs conduits, lorsqu'ils désirent assurer des activités à caractère industriel et commercial, à créer des **régies** (467).

Les communes et les départements peuvent décider de créer pour certaines de leurs activités, soit **des établissements publics locaux** tels que bureaux d'aide sociale (31.913) et caisses des écoles (8.023) soit des **services à budget annexes** qui peuvent disposer de l'autonomie financière ou seulement comptable (7.337 services communaux et 240 services départementaux).

S.P.G.D. CITROËN

STATION TOTAL

Location de véhicules Tourisme et Utilitaires légers
Concessionnaire ERAD voitures Diesel sans permis conduire
Agent MOTOSTANDARD, tout pour la motoculture
Service après-vente CITROËN

51, route de Tarbes

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.74.50

ON Y VIENT

ON Y REVIENT

ON S'EN SOUVIENT

CODEC

10, rue Nationale

31210 MONTREJEAU

2, place du Pont à GOURDAN

Tél. 61.95.81.93

1 CODEC c'est bien 2 CODEC c'est mieux

LES FINANCES COMMUNALES EN 1985

POUR ASSURER L'ACTIVITE QUOTIDIENNE DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Budget Primitif de Fonctionnement

Les prévisions primitives, déterminées par la Commission des Finances ont été acceptées au cours de la séance du 19 Mars 1985 pour un montant de 7 848 083 F.

Elles se répartissent comme suit, en fonction de leur nature :

DEPENSES		soit en %
Fournitures de carburant, habillement, scolaires, bureaux, voirie, combustibles	377 000	4,80
Rémunérations et charges sociales des personnels communaux	3 233 000	41,19
Impôts et taxes foncières, vignettes pour véhicules, droits d'enregistrement	85 000	1,08
Travaux d'entretien des terrains, bâtiments, voies, réseaux, matériels, véhicules mobiliers, assurances, gaz, électricité	1 005 000	12,80
Contingents et participation pour dépenses d'aide sociale, charges intercommunales, transport scolaire	724 342	9,23
Allocation et subvention aux sociétés, T.U.C.	351 000	4,50
Fêtes et cérémonies, impressions documentations, publications, information, P.T.T., indemnités	340 000	4,33
Intérêts sur emprunts, frais financiers divers	1 138 428	14,50
Charges exceptionnelles	76 477	0,97
Prélèvements pour dépenses d'investissements	517 836	6,60
TOTAL	7 848 083	100,00

EN RECETTE		soit en %
Les produits à percevoir sur cantine, ordures ménagères, taxes funéraires, service du Personnel	349 128	4,45
Les produits domaniaux : locations d'immeubles, droits de place, concession cimetière, plan d'eau	646 000	8,23
Les produits financiers : intérêts sur prêts et créances, cours de musique, plan d'eau, piscine, halle des sports	379 992	4,84
Recettes diverses et participation de l'Etat du Département, du Service Départemental de l'incendie, fond scolaire départemental	439 000	5,59
Dotations de fonctionnement versée par l'Etat	2 916 958	37,17
Impôts indirects, permis de chasses, droit de mutation, spectacles, debits de boissons	71 000	0,91
Contributions directes : taxes d'habitation, foncière, professionnelle	2 896 005	36,90
Produits exceptionnels	150 000	1,91
TOTAL	7 848 083	100,00



BANQUE des PYRÉNÉES

la banque pour réussir dans votre région

Agences à : St-Gaudens, Luchon, Auch,
Cazères, Martres-Tolosane, St-Girons,

Siège social : 1, rue St-Jean
31210 MONTREJEAU

Chauffage, plomberie, sanitaire, service dépannage
ELM LEBLANC : entretien
toute marque de chaudière au sol

Albert GUERIN

travail soigné - prix modérés

13, route de Tarbes **Tél. 61.95.82.98**
31210 MONTREJEAU

Le Budget d'Investissement

Il a trait, en DEPENSES, aux opérations : d'extension, de réfection construction, d'acquisition suivantes :

Remboursements d'Emprunts	687 222
Rester à payer sur exercices antérieur	121 085
Acquisition de Matériels : (Fêtes, Conteneurs, Patin vibrant, Compresseur, Tondeuse, véhicules etc	280 000
Frais d'Etudes (Opération Programmée, Amélioration d'Habitat)	144 000
Acquisition de Terrains	120 000
Acquisition d'immeubles	120 000
Construction Pont sur C.D. 34	2 000 000
Aménagement Zone Artisanale	500 000
Aménagement Trottoirs	250 000
Busage du Pécoup	1 000 000
Entretien des Bâtiments Communaux	650 000
Aménagement Hôtel du Parc pour Syndicat Initiative	220 000
Réfection Mur du Cimetière	160 000
Construction Bâtiment Industriel	1 000 000
Construction Bâtiment Accueil Randonneurs au Plan d'Eau	32 000
Frais d'Etablissement de bilan thermique des installations de chauffage	46 332
Montant de révision de prix et avenant sur travaux antérieurs	65 000
Grosses réparations - Matériels roulants	25 080
TOTAL	7 420 719

Les RECETTES prévues pour assurer le financement des investissements programmés, proviennent des :

		Soit en %
Subvention d'Equipement	2 490 302	33,56
Prélèvement sur le Budget de Fonctionnement	517 836	6,98
T.V.A. ristournée à la Commune	718 945	9,69
Vente de Terrain	90 000	1,21
Recouvrement de Créances à long terme	69 636	0,94
Emprunts	3 464 000	46,68
Taxe et dotation globale d'Equipement	70 000	0,94
TOTAL	7 420 719	

VOTRE TAXE D'HABITATION

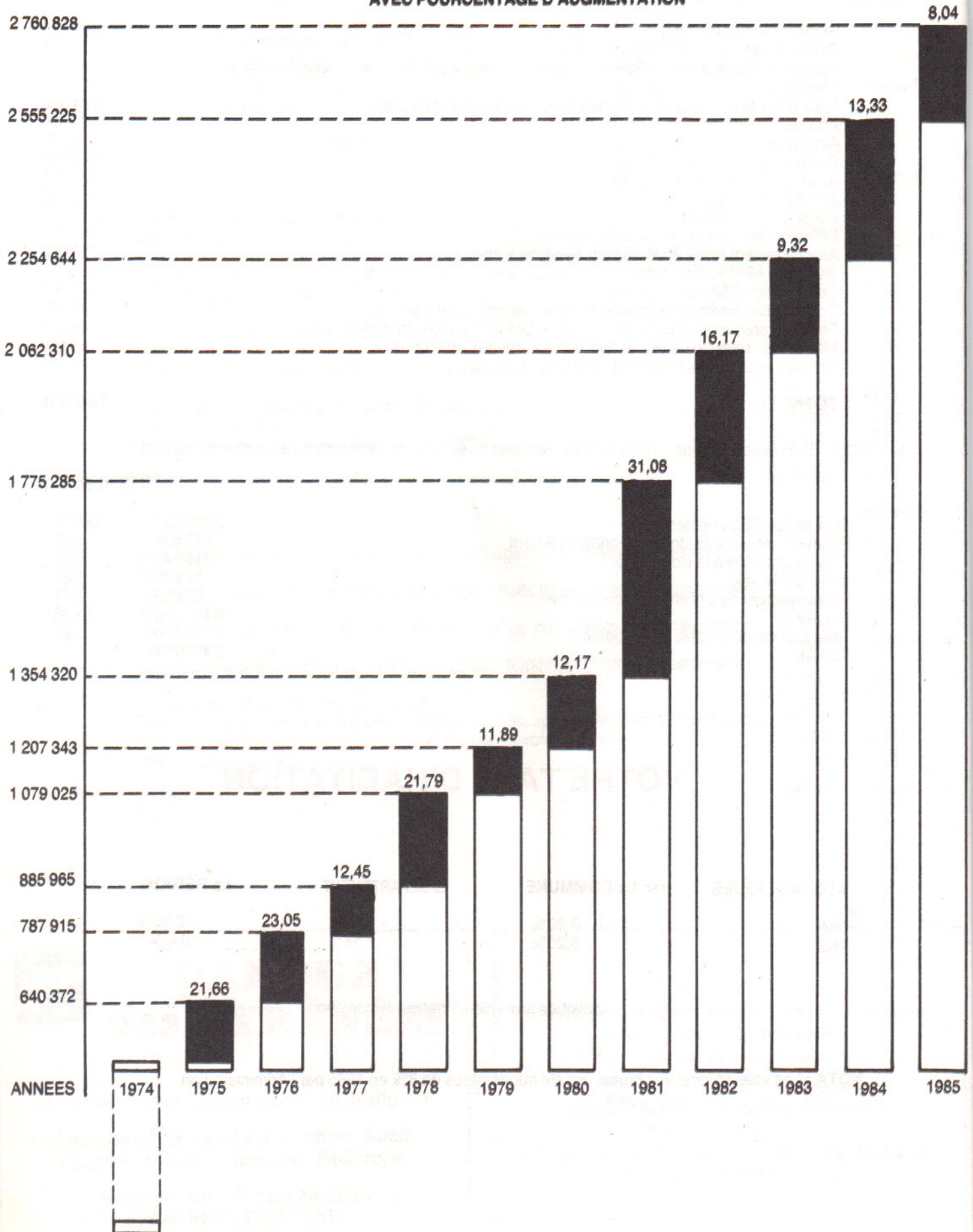
TAUX APPLIQUES	par La COMMUNE	Le DEPARTEMENT	La REGION
en			
1984	: 6,20%	: 7,19%	: 0,82%
1985	: 6,20%	: 7,31%	: 0,822%

Appliqués aux valeurs nettes d'imposition

NOTA : Les valeurs locatives brutes ont été augmentées de 8% en 1985 par l'Administration.

FISCALITE LOCALE

EVOLUTION DU PRODUIT DES 4 TAXES
DEPUIS 1974
AVEC POURCENTAGE D'AUGMENTATION



AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 FEVRIER

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur BONNEFOI

Service des Eaux : Sur proposition de M. Maillot, le Conseil Municipal approuve les modifications au règlement des concessions d'eau.

Achat de Matériel : Après avoir constaté la nécessité d'acquérir divers matériels pour améliorer le fonctionnement des services, le conseil municipal décide l'achat d'une dameuse, d'un compresseur, d'un nettoyeur-déboucheur à haute pression; d'un chariot manitou, de containers à ordures. Le bureau d'aide sociale sera doté d'une machine à écrire.

C.E.S. : Le Conseil Municipal donne son accord pour la rénovation du réseau téléphonique du C.E.S.

Syndicat des Eaux de la Barousse : L'objet du Syndicat est depuis sa création "La construction et exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable des communes associées". Nous sommes sollicités pour approuver une nouvelle rédaction ainsi libellée : " Construction et exploitation d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable; mise en valeur des sources pour l'embouteillage et la vente de cette eau; création de services découlant de l'exploitation ou l'aide collective apportée aux communes associées : service de connaissance et de propositions aux municipalités, de défense contre l'incendie, service d'acquisitions par actes administratifs de terrains nécessaires au syndicat ou aux communes associées; service de réparation des canalisations et de mise en plan des infrastructures, mise à disposition de ce service pour les besoins communaux. Etablissement d'un service assainissement auprès des communes associées. Acquisitions mobilières ou immobilières nécessaires pour l'exploitation du Syndicat ou pour les besoins de son personnel. Tous travaux de secrétariat ou d'informatique pour lui-même, pour les communes associées, ou pour les syndicats intercommunaux".

Après examen, le Conseil Municipal est défavorable à une telle extension. Il confirme son attachement au texte paru dans le "Bulletin du Syndicat" le 30 Avril 1983 : " la seule vocation du syndicat est la production et la distribution d'eau potable".

La modification souhaitée du principe de la tarification est également refusée parce que aucun renseignement n'est fourni sur les paramètres intervenant, ni sur la manière dont ils seront pris en considération pour l'établissement de chaque tarif.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'évolution du tarif appliqué à notre commune depuis plusieurs années : les hausses différenciées appliquées à chaque catégorie d'abonné ont particulièrement désavantagé Montréjeau. Si les propositions faites par le Syndicat étaient acceptées, il en résulterait, pour la période 1972-1985, que le prix du m³ aurait été multiplié par 9,6 pour Montréjeau, et seulement par 4,9 et même 4,4 pour les abonnés première tranche et plus 1 000 m³, notre commune supportant en outre la participation aux frais d'ossature et la charge de la distribution. Le conseil municipal juge cette situation intolérable, se prononce à l'unanimité contre l'adoption des nouveaux statuts, et décide de faire appel au service de la concurrence et des prix.

Aménagement du S.I. : Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet présenté par M. GIULIANI, architecte pour l'installation du Syndicat d'Initiative, Office du Tourisme à l'hôtel du Parc.

Horaires à l'Hôtel des Postes : Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux nouveaux horaires présentés par M. le receveur, mais suggère le maintien de l'ouverture des bureaux le lundi, jusqu'à 12 h 30 et accepte l'ouverture le samedi à 9 heures.

Garages de M. Jean Camps : M. Camps a saisi le Tribunal Administratif et réclame des dommages et intérêts pour la non utilisation des garages construits depuis six ans. M. THEVENOT est chargé des intérêts de la ville.

Construction d'un abri pour jeunes randonneurs : le Conseil donne son accord.

Sont également évoqués : l'électrification de la place Valentin-Abeille, l'actualisation du tarif des transports scolaires, l'avenant des travaux place et estuaire du Pécoup.

SEANCE DU 29 MARS 1985

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur BONNEFOI

Le Conseil Municipal a examiné le projet primitif pour l'année 1985.

Les besoins, analysés et chiffrés par les diverses commissions, recensés, et centralisés par la Commission des Finances, ont conduit à l'élaboration du projet de budget soumis à discussion.

Les prévisions de DEPENSES de la section fonctionnement s'élèvent à 7 848 083 Francs; elles sont en augmentation de 8.90% par rapport à celles de 1984. La municipalité a décidé de porter son effort sur l'emploi en réservant un crédit de 70 000 Francs au titre d'allocations à verser à 16 jeunes gens affectés à des travaux d'utilité collective.

En RECETTES, la participation de l'Etat sous la forme de dotations globales de fonctionnement est en augmentation de 4%.

FISCALITE LOCALE

Le produit des contributions directes est, en raison de l'actualisation des bases d'imposition opérée par l'Administration des Finances, majoré. Le Conseil Municipal, considérant l'incidence de ce facteur, a choisi de ne pas accroître davantage la pression fiscale locale. Les taux d'imposition ne seront donc pas augmentés et restent fixés à :

- 6,20% pour la taxe d'habitation,
- 12,34% pour la taxe foncière "Bâti",
- 51,83% pour la taxe foncière "Non Bâti",
- 11,75% pour la taxe professionnelle.

Le prélèvement pour participation aux charges d'investissements qui était de 545 321 Francs en 1984 est fixé à 517 836 Francs pour 1985.

INVESTISSEMENTS

Les prévisions relatives aux principaux investissements sont les suivantes :

- Frais d'établissement de bilan thermique des installations de chauffage des bâtiments communaux : 46 332 Francs.
- Acquisition et renouvellement de mobiliers et matériels, dont compresseur, tondeuse, véhicule, tractopelle : 280 000 Francs.
- Acquisition de terrains : Avenue de la Bigorre, lotissement à : 120 000 Francs.
- Acquisition d'un immeuble : 120 000 Francs
- Construction d'un bâtiment industriel : 1 000 000 Francs (Vitrage Isolant des Pyrénées).
- Réparation murs du cimetière et assainissement : 16 000 Francs.
- Aménagement des locaux pour le Syndicat d'Initiative à l'Hôtel du Parc et salle d'exposition : 220 000 Francs.
- Entretien des bâtiments (aménagement et mesures conservatoires), école, mairie, WC publics, Hôtel du Parc : 650 000 Francs.
- Travaux d'assainissement et aménagement de la voie sur le Pécoup : 1 000 000 Francs.
- Réfection et réalisation de trottoirs : 250 000 Francs.
- Aménagement de la zone artisanale : 500 000 Francs.
- Edification d'un pont sur l'avenue du Nord : 2 000 000 Francs.
- Amélioration de l'Habitat (A.R.I.M.) : 144 000 Francs.
- Remboursement d'emprunts : 687 222 Francs.

Le total des prévisions de dépenses d'investissement est arrêté à 7 420 719 Francs. Le financement des opérations envisagées sera assuré par :

Subventions	2 490 302 F
Utilisation de la T.V.A. reversée	718 945 F
Prélèvement sur budget de fonctionnement	517 836 F
Vente de terrain à VIP	90 000 F
Recouvrement de créances	69 636 F
Emprunts	3 464 000 F
Taxe et dotation d'Equipement	70 000 F

Le conseil adopte ce budget par 16 voix favorables et 2 contre.

Le budget du Service des eaux est également approuvé.

Le contrat liant l'A.R.I.M. à la commune est parvenu à son terme fin Septembre 1984. Le Conseil considérant le volume des rénovations d'immeubles restant à effectuer souhaite user de l'assistance technique de ce service; une nouvelle convention sera donc conclue pour une période expirant fin Octobre 1985.

Monsieur ROUCH, architecte est choisi pour la réalisation du Foyer pour personnes âgées.

Le Conseil décide de la rénovation des réseaux pluviaux et l'assainissement sur la place Valentin-Abeille sur le côté Hôtel du Parc.

L'achat d'une camionnette et d'une tondeuse auto portée est accepté.

SEANCE DU 14 JUIN 1985

REHABILITATION DES PAVILLONS AU QUARTIER LANDEFREDE

Monsieur SALORD, délégué de l'A.R.I.M., appelé pour consultation, présente le projet de rénovation des logements dont la ville est propriétaire au quartier Landefrède, et notamment dans son aspect financier : Subventions de l'Etat et de la Région - Prêt du Département.

Le Conseil approuve ce projet, et décide de donner suite à cette opération de réhabilitation de ces pavillons, sous réserve de l'octroi des subventions prévues

CONVENTION AVEC L'A.R.I.M.

Le Conseil au cours de sa réunion du 29 Mars 1985, a décidé de signer une convention avec l'A.R.I.M. afin de bénéficier de son assistance technique en vue de mener à terme les projets de quartiers, d'aménagement de l'îlot autour de l'ancien immeuble "COUSSE", d'aménagement de l'Hôtel du Parc... Cette convention serait conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 1985.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

ECOLE SAINTE-GERMAINE : PARTICIPATION FINANCIERE

Dans sa séance du 19 Mars 1984, le Conseil a décidé, conformément au Contrat d'Association conclu entre l'Ecole Sainte-Germaine et l'Etat de verser à cet Etablissement une participation financière de 630 Francs par élève pour l'année scolaire 1983-1984. Il conviendrait d'actualiser cet aide en la portant à 660 Francs.

Le Conseil décide que le nouveau forfait sera de 660 Francs à compter du 1^{er} Septembre 1984.

DEGATS D'ORAGE

Le Maire informe le Conseil des dégâts importants causés aux récoltes, animaux, mobiliers et immobiliers, dans l'après-midi du 27 Mai et la journée du 2 Juin 1985, par de violents orages. A signaler aussi les dégâts importants sur les bâtiments communaux et la voirie communale.

Après discussion le Conseil décide :

- de demander le classement de l'ensemble du territoire communal en zone sinistrée.
- de demander l'aide financière de l'Etat, de la Région, et du Département pour l'ensemble des biens sinistrés de la Commune.

FIXATION DU PRIX DE L'EAU PAR LE SYNDICAT DE LA BAROUSSE

Au sujet du prix de l'eau, fournie par le Syndicat à la commune de Montréjeau, le Conseil considère que Montréjeau ne devrait pas subir d'augmentation dans les prochaines années tant que les autres abonnés du Syndicat n'auront pas atteint le pourcentage d'augmentation appliqué à Montréjeau (soit 820% de 1972 à fin Juin 1984) c'est-à-dire 0,95 le m³ au 1^{er} Janvier 85 y compris les charges d'ossature. Si ces propositions sont acceptées par le Syndicat, la commune, dans un but de conciliation, paiera les charges d'ossature au titre des années 1983 et 1984.

Le Maire rappelle que le Conseil n'a pas accepté les nouveaux statuts du Syndicat et indique qu'il convient de rechercher des sources complémentaires pour l'approvisionnement en eau potable.

Le Conseil donne son accord.

TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE COLLEGES

Un décret de Mars 1985 relatif au Transfert de Compétences fait obligation aux communes ayant l'intention d'exercer à compter de Janvier 1986, certaines responsabilités au lieu et place du Département, d'en informer ce dernier.

Le Conseil après avoir délibéré, décide de ne pas exercer à compter du 1^{er} Janvier 1986, les responsabilités au lieu et place du Département dans les cas et les conditions prévues par la loi du 22 Juillet 1983.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Considérant que le projet de P.O.S. de la commune est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui doivent être consultés, le Conseil après en avoir délibéré :

- arrête le projet de P.O.S. de la commune tel qu'il est annexé à la délibération,
- précise que ce projet de P.O.S. sera communiqué, pour avis à l'ensemble des personnes publiques, aux communes limitrophes, établissements publics de coopération intercommunale, tels qu'ils sont prévus par l'arrêté du 6 Septembre 84, aux Présidents d'associations qui en feront la demande.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que le Conseil qu'à l'issue de la réunion de la Commission d'adjudication, Madame PRAT a été déclarée adjudicataire de la buvette au plan d'eau, après une proposition de 5 000 Francs.

Le voyage des enfants de l'école primaire Jeanne-d'Arc à Saint-Pierre-sur-Mer s'est bien déroulé, le montant de la participation de la ville, soit : 11 053,60 Francs.

Le Conseil décide :

- l'acquisition des parcelles cadastrales 220 et 221 (section D) dont Madame RENENDEAU est propriétaire, pour la somme de 120 000 Francs.

- de lancer une opération de travaux pour l'aménagement intérieur de la Mairie; il désigne Monsieur BARRAU, architecte pour la réalisation de ce projet.
- d'effectuer des travaux d'aménagement aux écoles maternelles et primaires Jeanne-d'Arc et décide de retenir Monsieur BARRAU comme architecte.
- décide la rénovation du gymnase du CES et désigne Monsieur GENIBEL comme architecte

SEANCE DU 17 JUILLET 1985

SECRETARE DE SEANCE MONSIEUR IZQUIERDO

Voie Expresse : Le Conseil a examiné le dossier présenté par le Ministère des Transports concernant la déviation de la R.N. 117 à Montréjeau; M. Bonnefoi fait l'historique des rencontres avec les responsables de l'Equipement : la délibération suivante est ensuite prise par le Conseil.

- Pour être accepté, le tracé proposé doit impérativement recevoir les améliorations ci-dessous précisées :

1) Pour rejoindre le haut du Talweg du Coustelats à l'échangeur Ouest, le tracé doit être rectiligne et ne pas s'incurver vers le Sud comme actuellement. Ainsi la voie rapide resterait au Nord des chemins desservant actuellement d'Est en Ouest le plateau de Mongrand et serait ainsi évité l'anéantissement de plusieurs parcelles de bonne culture.

La configuration du terrain, la nature du sol et les courbes de niveau ne paraissent pas pouvoir être avancées pour refuser cette amélioration indispensable.

2) Aux intersections de la voie rapide avec le CD 34 D avec le chemin de Sédeilhac, des passages doivent être prévus : le premier permettant à la ferme Hiot, lourdement handicapée par la proximité de la voie rapide et par la hauteur de l'ouvrage, de desservir ses parcelles au Sud de la voie et facilitant les relations Cuguron-Montréjeau. Le second permettant d'utiliser le pont sur le Lavet vers les Turreilles.

Le Conseil ayant connaissance des requêtes inscrites au registre d'enquête publique les appuie sans réserve : elles confortent les exigences ci-dessus exprimées.

Soucieux des perturbations que peut apporter l'implantation de la voie rapide, le Conseil exige la sauvegarde des intérêts des personnes concernées et sera attentif à les faire respecter.

Est ensuite examiné par le Conseil, l'obligation, pour toute commune ayant plus de cinq enfants fréquentant le C.E.S., de participer aux charges de fonctionnement de cet établissement. Depuis 1979, aucun règlement n'a été effectué par les communes intéressées.

M. le Maire demande au Conseil de prendre position sur cette question, car dès la prochaine rentrée scolaire, le Département assurera au lieu et place des communes ayant un C.E.S sur leur territoire l'ensemble des charges de fonctionnement et de participation aux emprunts d'investissement; les communes ayant des enfants fréquentant ces établissements remboursant leur quote-part du Département.

Faisant réponse à notre demande de règlement, les maires des localités intéressées, par une démarche collective d'Avril 1985, refusent de régler la totalité de cette dette, arguant le bénéfice d'ordre économique qu'entraîne cette fréquentation pour le commerce à Montréjeau, et les frais de transport scolaires supportés dans le passé. Compte tenu des conclusions de la réunion tenue le mois dernier avec les maires des communes intéressées, Monsieur le Principal et Monsieur l'Intendant du Collège, et après en avoir délibéré, la décision du Conseil, est approuvée à l'unanimité.

La ville de Montréjeau pourrait ne pas leur réclamer le versement correspondant aux années 1979-1980 et 1980-1981 et leur permettre d'étaler leurs paiements sur deux ans. Il faut préciser que dans une délibération prise par le Conseil Municipal le 3 Juin 1980, il avait été stipulé qu'une réduction de 50% était opérée pour les années 1975 à 1978 mais que les communes paieraient à l'avenir la totalité des sommes dues.

Le Conseil Municipal,

- Décide, dans un souci de conciliation, de ne pas réclamer aux communes envoyant au moins 5 élèves au Collège de Montréjeau les participations financières pour les années 1979-1980 et 1980-1981.
- Décide que les versements seront effectués intégralement pour les années suivantes, mais que ces communes auront la possibilité d'étaler leurs paiements sur une période de deux ans.

Le Conseil décide qu'un contrat de location d'une durée de 15 ans sera signé avec la société V.I.P.

Le Conseil décide ensuite de réaliser le programme de busage et bétonnage du Pécoup.

Le Maire communique le montant définitif des travaux réalisés place Valentin-Abeille, soit 2 023 849 F.

La rue du Matelot sera pavée dans le cadre des travaux financés sur le pool routier.

- Il est décidé d'acquérir l'immeuble PHILIPPET au titre sur la base de 140 000 F.
- de réaliser des travaux d'aménagement à la Mairie et de rénovation des classes au groupe scolaire Jeanne d'Arc.
- La convention fixant les rapports entre l'école Sainte-Germaine et La commune est approuvée.

- Le Compte administratif de l'exercice 1984 présenté par M. MAILLOT est accepté.
- Le budget supplémentaire pour 1985 est approuvé en section de fonctionnement pour : 1 715 580 Francs en section investissement pour : 3 784 153 Francs

En réponse à une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Aiglon Sportif pour l'aider à couvrir les frais d'organisation de la rencontre de basket TOULOUSE BELGRADE, le Conseil vote une somme de 4 000 F. et accorde à ce club un prêt de 4 000 F. remboursable.

Le Conseil désigne ses représentants au Conseil Municipal d'Administration du C.E.S.

Titulaires :

M. JORDA
M. CHANFREAU

Membre de la Commission permanente : M. CHANFREAU

Suppléants :

M. IZQUIERDO
M. MAILLOT

- M. SAURINE ayant accepté de céder à la commune une partie de son terrain, la commune, en contrepartie assurera à ses frais le ravalement de la façade de sa maison donnant sur ce terrain.

- Les travaux de mise en place d'un escalier escamotable dans les locaux de la Gendarmerie, reçoit l'avis favorable du Conseil. Un devis concernant la construction de garages individuels sera demandé à M. SCHERRER architecte.

- Faisant suite au refus du permis de construire émis par le Conseil au sujet de l'implantation d'une grande surface commerciale, une démarche est faite par M. CARLE architecte, au sujet de cette construction. Le Conseil confirme son refus initial.

- M. le Maire informe le Conseil de ce qu'en application de la réglementation concernant le domaine de la SNCF, les talus bordant ses lignes doivent leur appartenir. C'est le cas des terres rapportées le long de la ligne de chemin de fer au plan d'eau. Le Conseil donne son accord pour cette cession de terrain.

RESTAURANT

HOTEL LECLER

son incomparable terrasse
Le plus beau panorama des Pyrénées
CUISINE DE CLASSE

4, avenue de St-Gaudens
Tél. 61.95.80.43

SA CAVE REPUTEE
MONTREJEAU
Garage dans l'Hôtel

ENTREPRISE DE PEINTURE

L. LORENZI

Peinture en bâtiments - Vitrages isolants
Revêtement de sols et de murs
Ponçage et vitrification de parquets

Bureau : Rue des Troubadours Tél. 61.95.83.79

Atelier : Route des Tourreilles Tél. 61.95.81.78

31210 MONTREJEAU

Agences à : St-Gaudens - Tarbes - Lannemezan

S.A.R.L.

LAITERIE DE BEAUSEJOUR

Rue de l'Abattoir

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.79.92

BOUCHERIE

CHARCUTERIE

Gros - Demi-Gros - Détail

BAUTE BONNEMAISON

Père et Fils

41, rue Nationale

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.81.65

L'ACTION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE EN 1985

Nous devons rappeler l'importance du bureau d'aide sociale dans une commune : sa mission est d'apporter un secours (ou une aide) à ceux qui en raison de leur état physique, de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidés.

En ces temps de crise nous avons développé les secours aux nouveaux pauvres : secours en argent, secours en nature : alimentation, chauffage, etc...

Notre but est d'apporter un éclectisme à toutes les actions que nous voulons mener aussi bien envers les personnes du 3^{ème} âge en luttant notamment contre l'isolement qu'envers les jeunes et les personnes de tous âges qui ont besoin de notre concours.

Les membres de la commission du B.A.S. se sont réunis 8 fois en 1985. Le travail de cette commission a été :
1) **De constituer les dossiers d'aide sociale**, d'émettre son avis sur les demandes et de soumettre l'ensemble à l'examen de la Commission d'Admission à l'aide sociale.

Plus de 60 dossiers ont été ainsi soumis aux membres de la Commission.

2) **D'organiser deux voyages** en faveur des personnes du 3^{ème} âge; le premier le 25 Juillet sur l'Océan : Hossegor et Capbreton - le deuxième le 16 Octobre en direction de l'Espagne à Pont de Suert où nous avons reçu un accueil

chaleureux de la part des Autorités locales. 55 personnes à chaque voyage ont pu ainsi bénéficier de ces sorties.

3) **Offrir des fleurs** à l'occasion de la fête des mères aux personnes mères de famille qui n'ont pu participer aux voyages ci-dessus et qui sont inscrites au B.A.S.

4) **Préparer les colis de Noël**, une centaine de colis ont été distribués à des personnes âgées, des personnes seules, à des malades ainsi qu'à des personnes en maison d'hébergement.

5) **Organiser et diriger le service des Aides Ménagères à domicile**. Nous notons une augmentation des heures utilisées par les Aides Ménagères en faveur des personnes malades et handicapées au cours de l'année 1985; en effet la moyenne mensuelle se situe autour de 760 heures au lieu de 610 heures en 1984.

20 aides ménagères sont à la disposition des bénéficiaires et interviennent en faveur de personnes malades vivant seules ou avec une personne qui ne peut les aider et qui ont besoin pour demeurer à leur domicile d'une aide matérielle.

Le B.A.S. est à votre disposition pour étudier toute situation critique. Renseignements : Mairie de Montréjeau

BUDGET SU B.A.S. en 1985

DEPENSES

Alimentation	20 000
Autres fournitures	250
Rémunération du Personnel	282 600
Charges sociales	93 700
Impôts fonciers	320
Repas et voyages	12 500
Secours en argent	25 540
Subventions diverses	5 000
Dotation Nouveaux Pauvres	20 000
Frais de gestion	6 000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	84 623

TOTAL 550 533

RECETTES

Location Immeubles	930
Part sur Concessions Cimetière	6 000
Revenus de titres et rentes	100
Part. des Caisses et bénéficiaires	420 000
Subvention de la Commune	5 000
Subventions de l'Etat	20 000
Produits de quêtes et dons	6 000
Participations aux charges salariales	75 800
Excédent de fonctionnement reporté	16 703

TOTAL GENERAL 550 533

ISOLATION — CARRELAGE
MENUISERIE

Cheminées et Récupérateurs



41, av. de Saint-Gaudens

Tél. 61.95.81.66

31210 MONTREJEAU

BOUCHERIE — CHARCUTERIE

A. ROUCHES

Volailles, foies gras, confits, conserves fines, salaisons,
jambons secs

12, rue Nationale

Tél. 61.95.81.76

31210 MONTREJEAU

L'HYGIENE PUBLIQUE

Assainissement

CONTROLE du RESEAU et des INSTALLATIONS

L'assainissement, facteur primordial d'hygiène publique, doit, à Montréjeau, et depuis de nombreuses années, faire l'objet d'un examen approfondi préalablement à l'exécution indispensable de travaux sur les installations existantes :

LA REGLE

Les eaux vannes, usées, provenant des diverses catégories de consommateurs doivent être rejetées en cours d'eau après avoir transité et être décantées en station d'épuration pendant la durée nécessaire à la neutralisation des germes nocifs qui s'y trouvent. Tout immeuble d'habitation doit comporter une évacuation particulière de ces eaux, à raccorder au réseau communal, en direction de la station d'une capacité suffisante pour recevoir ces effluents.

Les eaux pluviales retournent aux cours d'eau par simple infiltration; elles ne doivent jamais transiter par des conduits aménagés pour les eaux usées.

LA SITUATION ACTUELLE

A ce jour, on constate globalement, au niveau d'un certain nombre d'habitations particulières, que les eaux de pluie empruntent les mêmes conduits que les eaux usées apportant ainsi, en station, un supplément de volume qui n'a pas à être traité; dans le même temps, des eaux usées qui doivent passer en station sont, au pied des habitations abandonnées à la nature.

Par ailleurs, le réseau communal d'égouts draine également un excédent d'eau qu'il convient ainsi de réduire.

Cette élimination des eaux pluviales qui surchargent les bassins en station devront permettre à la Direction de l'Équipement d'accorder les certificats d'Urbanisme, décisions importantes pour le développement de la ville.

CE QUI DOIT ETRE FAIT

Dans un premier temps, en 1986, une inspection des branchements sera entreprise à l'initiative de la Direction des affaires sanitaires afin d'identifier toutes les eaux parasites.

Dans une seconde phase, les propriétaires en infraction devront, dans un certain délai, faire procéder aux travaux de mise en conformité.

Parallèlement, la Municipalité apportera sur le réseau communal les corrections nécessaires, ainsi que les améliorations indispensables à la station d'épuration afin d'en améliorer le rendement.

LES MUTUELLES DU MANS

accidents, incendie, vie, risques divers
crédit automobile et immobilier

Christian CARRERA
Directeur particulier

2, place Lafayette

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.80.38

BOUCHERIE

CHARCUTERIE

Volailles - Rôtisserie

Pierre

DANFLOUS

Place du Pont

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.83.50

35, rue du Barry

MONTREJEAU

Tél. 61.95.65.94

S.A.R.L.

LA MEUBLERAIE

H. COVA

Ebénisterie d'Art, Meubles Style
reproduction d'Ancien - Agencement de Cuisine

16, av. du Nord

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.84.93

CARS MACIAS

— MONTRÉJEAU - TOURISME —

Pour tous vos déplacements
EXCURSIONS - VOYAGES (France - Etranger)



TAXIS * AMBULANCES * V.S.L.

SIÈGE : 12 bis, avenue de la Rigorre
Tél. 61.95.81.23

MONTREJEAU

BUREAU : 0, place Lafayette
Tél. 61.95.85.74

LA FUTURE VOIE EXPRESSE

DEVIATION DE MONTREJEAU

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 10 Juin au 18 Juillet.

La Commission d'Enquête a dressé son rapport et présenté ses conclusions dont voici quelques extraits :

"Depuis dix ans, et indépendamment du tracé du projet, abandonné d'autoroute, six variantes de tracé de la déviation ont été successivement étudiées. Celui soumis à l'enquête, (7^o variante) est présenté comme "résultat d'un accord global des élus locaux concernés".

D'une longueur de 7,7 Km environ, ce projet se développe :

- Sur un kilomètre dans le département des Hautes-Pyrénées sur les communes de Saint-Paul et de Mazères-de-Neste.
- Puis dans le Département de la Haute-Garonne sur les communes de Montréjeau, Ausson, et Ponlat-Taillebourg.

Il se raccorde à la R.N. 117 sur la commune de Ponlat-Taillebourg.

Le raccordement au réseau routier est prévu en deux points d'échange :

- 1) "Echangeur Ouest" Il assure les échanges entre la R.N. 117 à l'Ouest de la déviation de Montréjeau.
- 2) "Echangeur Est" Il assurera, **à terme**, l'ensemble des échanges entre la voirie locale et la déviation de Montréjeau.

Ce projet est le fruit d'un laborieux compromis entre des exigences divergentes.

- a) - étudié en fonction de l'évitement de Montréjeau, il devait répondre à une double recherche : ne pas trop éloigner de ce centre commercial, un flux de circulation qui présente une potentialité de clientèle. Ne pas corseter de trop près l'agglomération, ni mordre dans son tissu urbanisé.
- b) - Cette recherche a eu pour conséquence de rejeter l'impact vers le milieu agricole.
- c) - Conçu comme déviation de Montréjeau, cette voie a été un peu rejetée par les communes voisines.
- d) - Un problème laissé dans l'ombre pèse lourdement sur l'attitude de certains élus : celui de l'articulation et du tracé de la future "route d'Espagne".
- e) - Il ne faut pas, dans les jugements portés sur le tracé, perdre de vue les données techniques et le coût qui résulte des choix.

Les réclamations émanant de Montréjeau tendaient aux :

- 1) - Recul du tracé sur la limite nord de la ferme Fournier.
- 2) - Désenclavement des propriétés Reulet (ferme Hiot) et Barthe.
- 3) - Déplacement du tracé sur le plateau de Mongrand, en limite des parcelles exploitées au nord du chemin rural N°3 par des cultivateurs de Cuguron.

«La commission d'enquête :

- sur le premier cas : s'en tient à la solution proposée dès l'origine et qui lui paraît la moins mauvaise pour concilier les intérêts en présence.
- sur le second cas : la Commission estime que ce tracé doit absolument éviter de passer à flanc de versant au sud de la vallée de Lavet car il déstabiliserait l'ensemble de ce versant abrupt. Il ne peut donc pas éviter, par le Nord, la ferme de Hiot.
- en ce qui concerne le troisième point, (plateau de Mongrand) la Commission ne voit pas d'impératif technique à un infléchissement aussi marqué vers le Sud du tracé retenu à l'Ouest de la tranchée des Coustalats.

«La réalisation de l'échangeur "EST" a provoqué des protestations à Ausson, et une délibération du Conseil Municipal de Ponlat-Taillebourg et des communes voisines; il nous apparaît que la Commune de Montréjeau ne peut pas facilement partager le point de vue de ces communes. Objectivement, l'analyse nous conduit aux remarques suivantes :

- Même si l'échangeur tel qu'il est schématisé est largement conçu, il est normal que la ville de Montréjeau soit soucieuse de conserver au plus près cette articulation. Conforme aux données géographiques, ce nœud a fait de Montréjeau, dans le passé, le débouché commercial immédiat des vallées. C'est un élément de son histoire et un des facteurs de son développement passé, peut-être aussi de sa maintenance future, le raccordement sommaire proposé en remplacement de l'échangeur, ne pourra satisfaire cette aspiration.

«Consciente que toutes les sujétions ne pourront être évitées et que la satisfaction pure et simple de chaque revendication se traduirait par un déplacement au détriment du voisin, la commission souhaiterait un réexamen d'ensemble des problèmes posés dans ce secteur, mais elle ne peut donner avis défavorable à la prévision d'un échangeur, géographiquement bien placé.

«Sous le bénéfice des recommandations formulées, la commission d'enquête donne l'avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de Montréjeau de la R.N. 117.».

LE DEPOT S.A.R.L. DEPOVET

VETEMENTS

HOMME - FEMME - ENFANT

PRIX REDUITS

FORMULE CASH

Rue des Champs, R.N. 117

Tél. 61.95.79.06

31210 MONTREJEAU

"MONTROYAL"
C.P.B.

FABRIQUE DE BONNETERIE

31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.80.24
(usine)

L'URBANISME :

DU SOL AUX CONSTRUCTIONS FUTURES

REFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT COMMUNAL

Commune dotée d'un P.O.S. actuellement en révision et dont l'enquête publique se déroulera courant 1^{er} trimestre 1986, Montréjeau travaille sur deux axes de réflexion très précis :

- Un développement du potentiel d'accueil de l'artisanat local traditionnel et de la petite industrie (réserves foncières municipales affectées à la création d'une zone artisanale).
- Une opération de revitalisation commerciale pour faire face aux besoins des nouveaux occupants.

Au delà de ces réflexions, la municipalité de Montréjeau s'engage actuellement dans des opérations de traitement d'ilôts ou de quartiers.

On citera pour mémoire les deux actions principales qui se mettent en place :

Traitement d'un îlot central :

L'îlot en question se présente sous la forme d'un quadrilatère situé à proximité immédiate de la place Valentin-Abeille.

Certaines caractéristiques spécifiques à cet îlot rendent possible une action de traitement global.

D'autre part certaines particularités morphologiques plébiscitent ce type d'intervention : L'îlot présente un cœur "vert" actuellement en état d'abandon quasi total. Ce quadrilatère n'utilise donc pas actuellement cet atout; un programme de réhabilitation et de construction neuve, permettrait de retourner la situation et de mettre à profit cette trouée verte.

Cette restructuration en profondeur permettrait d'une part d'améliorer la capacité d'accueil aujourd'hui encore trop faible au niveau HABITAT pour la ville de Montréjeau et d'autre part d'améliorer sensiblement la qualité d'un bâti existant souvent mal éclairé, humide et parfois même à la limite de l'insalubrité.

La municipalité de Montréjeau s'est lancée dans des actions d'acquisition d'immeubles disponibles par le biais d'évaluations domaniales.

L'Office Départemental d'HLM contacté à ce sujet pourrait se lancer dans une telle opération, en liaison directe avec la municipalité de Montréjeau.

Cette opération amorcée en cours d'OPAH se poursuit actuellement. Un programme de travail devrait être mis en place prochainement avec les intervenants sélectionnés afin de définir les modalités concrètes de réhabilitation et/ou de construction neuve à réaliser.

Aménagement d'un lotissement :

La Municipalité de Montréjeau avait réalisé, dans la décennie 60, une cité transposée de bâtiments préfabriqués destinés à l'accueil de population originaire d'Afrique du Nord.

L'état actuel de ces constructions nécessite :

- un traitement de réhabilitation des logements,
- un traitement des abords des logements.

Un dossier technique a été monté dans ce but, et les soutiens financiers sollicités.

De plus une enquête sociale, permettra d'adapter aux besoins et possibilités des populations en place les travaux à réaliser.

Conclusion :

L'opération programmée est loin d'avoir résolu tous les problèmes d'Habitat existant sur Montréjeau. La concertation locale se poursuit et pourrait déboucher sur la demande de mise en place au plan local de nouvelles démarches de type "projet de quartier", par exemple, dès 1986...

Permis de construire :

25 Permis de Construire ont été délivrés en 1985.

IMPRIMERIE FABBRO

TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION

Rue des Champs 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.83.32

Ets

SAINT-LARY



Agent
PEUGEOT - TALBOT

AUSSON

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.81.50

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

INDUSTRIALISATION

Les négociations entamées à l'automne 1984, avec les responsables de la Société Vitrage Isolant des Pyrénées ont abouti, après :

- Cession d'un terrain
- Construction de l'usine
- Location vente de l'ensemble pour une durée de 15 ans, à son implantation dans la zone réservée située sur le chemin de Baraillan.

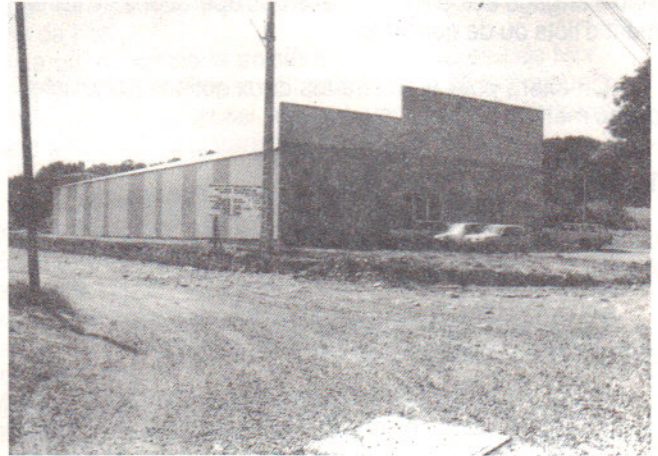
La Société a pour activité principale la fabrication de vitrages isolants et le négoce de produits verriers, destinés



à une clientèle de miroitiers, meuniers bois et alu, peintres en région Midi-Pyrénées.

Les responsables de l'entreprise considèrent que celle ci est installée dans une région favorable au vitrage isolant et sont confiants en leur avance technologique résultant d'un procédé de fabrication très compétitif.

A ce jour outre le Gérant M. P. FOZZA, elle emploie : 1 Cadre - 1 Cadre Commercial - 1 Technique - 1 Communal - 1 Secrétaire - 4 Employés à la chaîne du vitrage isolant - 4 Employés à la coupe de verre.



L'ARTISANAT EN COMMINGES

180 artisans dans notre canton; un monde de besogneux. Nous entendons rarement parler d'eux, les revendications ne sont pas leurs affaires.

Leur souci majeur : dans leur boutique ou dans leur atelier, servir leur clientèle, s'adapter aux impératifs du moment.

Dans notre ville et ses alentours, ils ont su faire preuve de dynamisme et se sont pris en charge collectivement.

-De nombreuses réunions d'information tant sociales, juridiques ou commerciales, leur permettent de trouver des solutions aux besoins du moment.

-Des stages de formation permettent de s'adapter aux nouvelles technologies.

-7 artisans du bois ont acquis en commun un séchoir à bois et se sont dotés d'un système coopératif pour en assurer le fonctionnement.

-Une exposition artisanale annuelle sous la grande halle permet de vulgariser leur production ou leur prestation.

-La Chambre de Métiers, les Instances Régionales, se préoccupent activement de la transmission des entreprises permettant dans des conditions favorables d'installer des jeunes dans des secteurs artisanaux viables.

-La municipalité crée actuellement un lotissement artisanal qui devrait permettre d'accueillir de nouveaux artisans dans notre ville et à d'autres de se développer.

L'Artisanat en Haut Comminges est bien vivant; sa capacité d'emplois créés, sa force économique, en font la première entreprise.

**MICHEL
VALVERDE**

**F.
CASALES**

14, rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

6, route de Huos
31210 GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.85.05 & 61.95.86.01

Electrification
Générale
Chauffage électrique
Climatisation



**FERRAILLES METAUX
VENTES PLAQUES
CHEMINEES et FER NEUF**

**COMA COMMINGES
METAUX**

38, av. de St-Gaudens 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.85.12

LA VIE SCOLAIRE

- UNE INNOVATION : LES CLASSES DE MER

Compte rendu du voyage à Saint-Pierre-sur-Mer

Le Conseil Municipal convaincu de l'intérêt que présente un changement temporaire des habitudes scolaires avait envisagé de faire bénéficier une partie de nos élèves des classes primaires d'un séjour à la mer; il avait, à cet effet, voté les crédits nécessaires.

Les maîtres consultés, ont accepté d'assurer l'encadrement du groupe constitué.

C'est ainsi que nos élèves des classes de CE1, CM1 et CM2 ont vécu cette année une belle aventure. Ils ont passé une semaine en classe de mer à Saint-Pierre. Le mot "aventure" n'est pas trop fort... imaginez... la plupart d'entre eux n'avaient encore jamais quitté leurs parents plus d'un seul jour ! Ce fut une expérience passionnante qui s'est révélée fort enrichissante car si nos écoliers se sont bien promenés, ils ont aussi beaucoup travaillé et beaucoup appris durant leur séjour, mais laissons la parole à un groupe d'élèves du CM2 :

«Tous les matins, après le petit déjeuner nous allions en classe. A 11 h. 30, nous nous rendions à la plage pour jouer et prendre un bain. Ensuite, de savoureux repas nous étaient servis, puis, nous partions en excursion.

«Nous avons fait une belle promenade en mer sur le "Durandal". Une institutrice en retraite nous a servi de guide pour visiter l'étang de Bages où nous avons pu admirer de merveilleuses plantes. Nous avons visité aussi le Rec d'Argent et ses pépinières. Nous sommes allés voir le musée de la vigne et du vin à Lézignan et le musée des oiseaux à Douzens. Ce séjour a été vraiment passionnant et nous a semblé trop court !».



MONTREJEAU

SUPERMARCHE
SQUALE

PARKING

Avenue de Saint-Gaudens Tél. 61.95.62.52

COIFFURE MIXTE

MARIE-HELENE

TRAITEMENT KERASTASE NUTRITIVE
EN EXCLUSIVITE

1, Place de la République MONTREJEAU

Tél. 61.95.85.63

BOUTIQUE

MAIKO

Prêt à porter féminin

Alain Manoukian - Guiarel

Germaine Delamer - Bilytis

Cartes de fidélité

20, Rue du Barry MONTREJEAU

MEUBLES LOO

SONT LES PLUS BEAUX

LIVRAISONS à DOMICILE

17, Place Valentin-Abeille 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.81.15

Facilités de paiement

LA GARDERIE D'ETE

Comme en 1984, la municipalité a organisé une garderie, au cours des congés d'été, pour les enfants de 3 à 7 ans.

Ils étaient du début de Juillet à fin Août, une vingtaine à s'ébattre autour de M^{mes} Gazave et Linan sur l'aire des jeux au plan d'eau. A eux le toboggan, les balançoires, le plateau tournant, le tunnel ! le barbotage au petit bain à la piscine ! la découverte de cet étrange marché avec ces costumes bizarres et ces chars surprenants derrière ces beaux bœufs !



Quelle joie aussi de circuler dans les artères de la ville, en calèche s'il vous plaît !

Quel plaisir les adultes n'ont-ils pas éprouvé à la vue de ces bambins joyeux déambulant ainsi dans la ville.

Nul doute, cette opération se justifie.



PAPETERIE TABAC LIBRAIRIE

MAISON

DE LA PRESSE

ARTICLES CADEAUX
LOTO NATIONAL

21, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.83.42

TOUT POUR LE BATIMENT
PAPIERS PEINTS

PRIX DE GROS
VITRERIE

DROGUERIE des ARCEAUX

M. POUJOL

PRODUITS CHIMIQUES et D'ENTRETIEN
Dépositaire des PEINTURES VALENTINE

21, place Valentin-Abellie et 4, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU Tél. 61.95.84.41

SUPERMARCHE

TIMY

"Distribution Directe"

FRUITS et LEGUMES - VIANDES

CENTRE VILLE

MONTREJEAU

*Entreprise Générale
du Bâtiment*

J. JORDA

MONTREJEAU

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 61.95.81.74

LES ACTIVITES CULTURELLES

PREMIERE EXPOSITION DU CLUB-SPELEO du MONT-ROYAL

Le Club-Spéolo du Mont-Royal organisait à la salle d'exposition municipale sa première manifestation au mois d'Octobre 1985 du 12 au 20. Monsieur Louis Pujol, président du club, avait alors décidé de faire connaître la spéléologie, un des sports les plus durs et pourtant méconnu.

La spéléologie est non seulement un sport mais une science ayant pour objet l'étude et l'exploration des cavités naturelles du sol. Ceci explique l'intérêt que portent les spéléologues aux minéraux et fossiles qui étaient présentés lors de cette exposition.

L'inauguration eut lieu le Samedi 12 Octobre, en présence de nombreuses personnalités dont M. JORDA (Maire de Montréjeau), M. Jean POUSSON (Conseiller Général), M. DARPHIN (Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Montréjeau), M. Jean CARRERE

(Chef du Corps Lieutenant des Sapeurs Pompiers), M. LATOUR (Commandant de la brigade de Montréjeau), M. TOULOUZE (Président de la Boule Montréjeaulaise), M. MIQUEL (Président du Comité des Fêtes), M. PLASSIN (Maire de Fronsac et Industriel), etc...

Lors de l'inauguration Monsieur Louis Pujol a présenté lui même les pièces de l'exposition et notamment la superbe collection de minéraux de Monsieur Paul Gianglobbe, vétéran du club.

Monsieur Louis Pujol reçut des mains de Monsieur Joël Palmié, correspondant de la Dépêche, la médaille de la "Dépêche du Midi".

Pendant huit jours et bénévolement, l'exposition était gratuite précisons-le, les membres du club se sont relayés pour recevoir les visiteurs et notamment les écoles et les professeurs venus découvrir la spéléologie.

Cette exposition fut un succès et d'un grand intérêt culturel.

FESTIVAL DE MUSIQUE DU COMMINGES

Grande soirée pour les mélomanes qui ont pu assister au concert donné par Jean-Pierre Wallez (violon) et Aldo Ciccolini (piano) en l'église Saint-Jean de Montréjeau, dans le cadre du Festival du Comminges le 23 Juillet 1985

Les diverses immatriculations relevées autour de la place et sur le boulevard montrent qu'on est venu de loin communier dans la musique de Brahms, Franck et Schubert... Instants de joie et d'émotion rendus plus intenses encore par le cadre particulièrement favorable de notre église.

Ce succès nous invite à nous associer davantage aux efforts des organisateurs du Festival. Par la publicité faite en France, mais aussi à l'étranger sous forme de dépliants,

affiches, prospectus, articles dans la plupart des quotidiens, hebdomadaires, revues mensuelles, diffusion par radio, T.V., les noms de Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère, Saint-Gaudens, Montréjeau, ont été cités des centaines de milliers de fois.

Mais davantage que ces informations, le calendrier des auditions, les qualités architecturales, acoustiques, les références historiques de leurs cadres, la variété et la noblesse des instruments, la classe exceptionnelle des interprètes, le renom parmi les plus grands compositeurs, nous convient à nous retrouver en 1986, et à participer au rayonnement de ces manifestations réputées, certes en Comminges, mais aussi au delà de notre région et également dans les pays voisins.

HOTEL*_{NN} - RESTAURANT LA CHAUMIERE

Carroulet au Confit d'Oie

Ter / spécialité

Confit de Canard

Canille / farcies au Foie Gras

Service assuré jusqu'à 23 h le Vendredi et Samedi soir

46, Rue Saint-Barthélémy

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.91.77

Etape V.R.P.

RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS

garage REDANT & fils

Remorquage avec Grue

Tél. 61.89.43.10 - 61.90.20.08

R.N. 117

LANDORTHE

31800 Saint-Gaudens

ANIMATION TOURISTIQUE FETES LOCALES

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de Montréjeau a pour mission d'assurer les festivités de la ville, fêtes traditionnelles ou autres.

En 1985 il a organisé la fête locale de la Saint-Jean du 15 au 21 Juin, avec ses trois bals gratuits, une course cycliste en ville (avec le concours du Vélo-Club Montréjeulais), Toro de Fuego place Valentin-Abeille, Feu d'Artifice et Fête Foraine boulevard de Lassus, Concours de boules et brandon de la Saint-Jean au lac.

Le 14 Juillet on a donné deux bals gratuits, et retrouvé les habituels jeux d'enfants ainsi que le grand feu d'artifice sur les berges du lac, qui attire chaque année une affluence record.

Le 6 Juin réunit sous la grande halle 80 participants et 2 500 visiteurs à l'occasion de la 6^{ème} Foire aux Chiens.

Les 11 et 12 Octobre : Onzième foire à la Brocante. Très grosse affluence : 35 exposants et 3 000 visiteurs.

Ces deux manifestations : Foire aux Chiens et Foire à la Brocante sont classées parmi les plus importantes du Sud-Ouest.



LE FESTIVAL FOLKLORIQUE DU 15 AOUT

Mais sans contredit, le clou des Fêtes de notre Cité est le Festival Folklorique International, le plus important et le plus ancien du Sud-Ouest. XXVI^{ème} du nom, il s'est déroulé cette année les 12, 13, 14 et 15 Août. Quatre jours de fêtes, douze groupes étrangers dont une sensationnelle musique Hollandaise de 50 participants.

Dès la deuxième semaine d'Août, une activité fébrile se déploie à Montréjeau. On accroche les banderoles, on installe les chaises sous la grande halle, on décore la scène, on s'occupe des problèmes d'intendance, puis le miracle annuel se produit et notre cité devient une capitale cosmopolite. Des jeunes, venus de tous les coins du monde, vêtus de leurs costumes traditionnels, se répandent dans les rues de la ville, dansent, chantent pour notre plus grand plaisir, et surtout fraternisent. Et c'est tout naturellement que les spectateurs, chaque année plus nombreux suivent le traditionnel défilé qui les amène sur les lieux du spectacle où, pendant quelques heures ils pourront rêver d'évasion et de voyages...



Spectacle sans doute, mais surtout fête de l'amitié et de la fraternité. Et quand nous recevons ces groupes venus d'ailleurs et chez qui se tissent des liens d'amitié, nous

BRICODECOR LE FRONTON

Jardinage - Bricolage - Décoration - Découpe bois
Verres à vitres - Clés KISS - Electricité - Encadrement

OUVERTURE d'UN CENTRE
CORDO SERVICE
Réparations Chaussures

7, ave. de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.72.66

ELECTRICITE HAUTE ET BASSE TENSION
ADDUCTION D'EAU

ENTREPRISE

DAVAL

Avenue de Tarbes

Tél. 61.95.81.44
31210 MONTREJEAU

AGRICULTURE

COMMISSION AGRICOLE : Manifestations Agricoles à Montrejeau.

L'UPRA ovine a bien pris racine dans notre ville et son activité se fait déjà sentir au niveau de notre canton par l'installation notamment chez Monsieur Georges BAQUE à Bordes-de-Rivière d'une pépinière de béliers et au niveau de notre région par l'organisation d'une vente de béliers. Cette première vente publique de béliers sous la

grande halle le 6 Mai, a attiré de très nombreux éleveurs issus de tous les départements limitrophes et son succès ne peut que nous conforter dans cette voie. Il en a été de même de la foire d'automne de reproducteurs, organisée avec le concours des syndicats de races. Si dans ce cas les ventes ont été rares, cela ne fait que traduire les difficultés économiques que rencontrent nos éleveurs depuis plus de deux ans.

Pour vos assurances consulter.

Louis VINGES

Agent Général du **Groupe DROUOT**

**4, Rue des Pyrénées
31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.84.01**

"Tarif spécial bon conducteur"

QUINCAILLERIE - ELECTROMENAGER

Ets BICHET

CHAUFFAGE - MENAGE
Qualité - Service - Prix

36, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.80.49

CASSAGNE ELECTRICITE & TRAVAUX PUBLICS

105, Avenue de Boulogne
31803 SAINT-GAUDENS CEDEX

Tél. 61.89.10.24

Ets GARROS sd

Concessionnaire
RENAULT AGRICULTURE
31800 SAINT-GAUDENS

Tél. 61.89.42.42

CHAPELLERIE CHAUSSURES ROUEDE

23, Rue du Barry - 31210 MONTREJEAU

Femme Homme Enfant

L'essor Sports-Adidas Bopy
Ted Lapidus Puma-New Way Buguy

CLUB IMAGE PHOTO CINEMA

Charles BOZZOLAN
votre PHOTOGRAPHE

**MARIAGES - REPORTAGES
PORTRAITS - IDENTITES**

26, Rue du Barry 31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.83.39

nous réjouissons à l'idée que chaque année nos "Troubadours du Mont-Royal" sont eux aussi les ambassadeurs de notre commune et de notre pays à l'étranger.

Des pourparlers sont en cours et très avancés pour 1986. Le Festival se déroulera les 14, 15, 16 et 17 Août avec la participation du PARAGUAY, D'ISRAEL, de FOR-



"Les Juvenes" Groupe d'Olecko - Pologne

MOSE, de la TURQUIE, de l'ESPAGNE, de la FINLANDE, de la POLOGNE et d'une nouvelle et sensationnelle musique HOLLANDAISE. D'autres pays sont contactés nous attendons les réponses.

Le Comité des Fêtes vous donne tous rendez-vous en 1986.



L'ANIMATION COMMERCIALE

Tout au long de l'année 1984-1985, les **Commerçants pilotes de Montréjeau** vous ont proposé diverses animations et festivités.

CARTE DE FIDELITE :

40 000 Francs de lots ont été distribués dans l'année.

LA SAUCISSE DE MONTREJEAU :

Elle a été fabriquée sous vos yeux par les CPM lors de l'exposition artisanale où beaucoup d'amateurs se pressaient au stand du CPM pour la dégustation gratuite.

Cette même journée a eu lieu le lâcher de ballons avec de nombreux cadeaux dans le cadre de l'opération "J'ACHETE AU VILLAGE".

GRAND MARCHÉ A L'ANCIENNE :

L'espace d'une journée, Montréjeau a retrouvé l'ambiance des marchés d'il y a un demi siècle, le lundi 22 Juillet à l'occasion du "Grand Marché à l'Ancienne".

Sous l'œil étonné de très nombreux touristes, chars à bœufs, attelages de chevaux, troupeaux, bergers costumés défilèrent dès 10 h. dans les rues de la ville. La participation des Troubadours du Mont-Royal et des Majouraus de Barousse rehaussa l'éclat de cette pittoresque reconstitution.

CASSOLET DES MILLE :

Le Samedi 31 Août un cassoulet géant a réuni 1000 personnes sous la grande halle de Montréjeau.

Cette soirée a débuté par une réception à la Mairie à 20 h., où M. Jorda, Maire recevait tous les invités (personnalités, chanteurs, danseurs), et aussi des "Tastos Monjetos" célèbre confrérie commingeoise, qui seront parmi nous également au prochain marché à l'ancienne où quelques heureux élus auront la surprise de se voir introniser.



UN COUPLE EN COURSE :

Jeu télévisé sur FR3 Montréjeau a été choisi par l'intermédiaire de l'association CPM, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse. Monsieur et Madame LAFFARGUE représenteront Montréjeau.

A la suite de toutes ces manifestations les CPM ont été proposés par la C.C.I.T. à un jury national "CHALLENGE DES COMMERCANTS PERFORMANTS" 1985.

La citation est arrivée en Novembre 1985 et une délégation des CPM a dû "Monter à Paris" le 25 Novembre pour recevoir de M. le Ministre le "PANONCEAU D'ARGENT" et la "MEDAILLE D'ARGENT". Une belle récompense ô combien méritée.

On peut d'ores et déjà dire que 1986 sera mieux.

A suivre...

Le Président : BAUTE-BONNEMAISON

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Onze jeunes filles et neuf garçons ont été embauchés dans le cadre des T.U.C. Les contrats qui les lient avec la ville sont d'une durée variant de six mois à un an.

Certaines jeunes filles ont participé au service à la cantine scolaire, dans les écoles maternelles. D'autres ont concouru à l'exécution de tâches administratives ou comptables à la Mairie ou à la délégation de l'Union Producteurs Races Agricoles. Une s'est occupée de l'assistance ménagère aux personnes âgées.

Six jeunes gens ont été affectés dans les services techniques et ateliers de la ville. Deux ont assisté les employés communaux dans l'entretien extérieur et du plan d'eau. Un autre a animé le Foyer des Jeunes.

Une formation théorique se poursuit actuellement.

CAFE HOTEL ★ NN SNACK

LES VARIETES

Monsieur et Madame Jean-Claude FOURTEAU
5, Place de Verdun Tél. 61.95.80.32
31210 MONTREJEAU

VOTRE FLEURISTE

G. CARRERA

Toutes compositions florales

LIVRAISONS A DOMICILE - SERVICE TELEFLEUR
26, place Valentin-Abelle Tél. 61.95.81.70
31210 MONTREJEAU



J. MAILLIERE

MONTREJEAU OPTIQUE

LENTILLES CORNEENNES

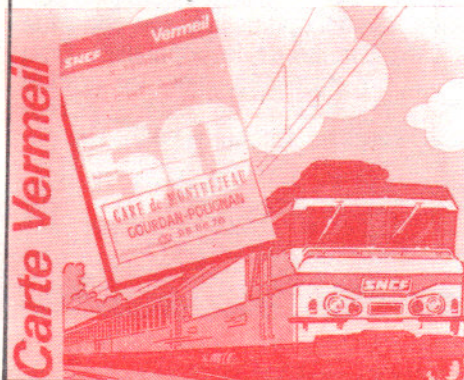
Agréé Sécurité Sociale et Mutuelles pour tous les départements

12, Rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
Tél. 61.95.66.32

Si vous avez Madame 60 ans ou plus,
Monsieur 62 ans ou plus,

la S.N.C.F.
vous propose
l'abonnement
CARTE
VERMEIL
50%
de réduction
en période
bleu

GARE MONTREJEAU
61.95.86.76



DECORPUB

ENSEIGNES Peintes ou Lumineuses

SERIGRAPHIE
SIGNALISATION
AULON - SAINT-GAUDENS
61.90.96.66

DECORPUB

PFA tiard

Préservatrice Foncière Assurances

Cabinet Jacques ANTONA
Ancien Cabinet GUCHENS

7, Avenue de Saint-Gaudens
Tél. 61.95.80.78 MONTREJEAU

NOTRE SECURITE

NOTRE CENTRE DE SECOURS,

D'une activité relativement importante par le fait de sa situation géographique, couvre un territoire comprenant : les cantons de Montréjeau, de Barbazan et dans les hautes-Pyrénées (Barousse et Neste) soit 55 communes.

Son effectif de 36 hommes dont 3 médecins et 1 pharmacien, tous volontaires, forme une unité homogène et consciente de ses responsabilités.

Doté d'un matériel départemental composé de :

- 2 véhicules de secours aux accidentés,
- 1 véhicule de matériel de désincarcération,
- 1 fourgon léger d'incendie,
- 1 dévidoir automobile léger et sa motopompe,
- 2 camions citerne incendie,
- 1 camion citerne pour feu de forêt,
- 1 véhicule toutes utilités,
- 1 échelle de 18 mètres remorquable,
- 1 embarcation,
- et divers appareils tels que : groupe électrogène, groupe hydrolique de désincarcération, vérins et motopompes d'épuisement, qui nous permet de faire face à grand nombre de situations.

Ses activités :

Pour l'année 1984, 382 interventions ont été déclenchées par la sirène et réparties ainsi : 155 pour accidents de la route et assistance à personnes, 75 pour feux d'habitation, voitures, forêts, 152 opérations diverses : essaims de guêpes, de frelons, dégagements de route, épuisement de caves.

Compte tenu de l'évolution des interventions et de la complexité du matériel, l'instruction est devenue une priorité absolue et impose une disponibilité toujours plus permanente des hommes. La sonnerie de la sirène constitue le côté de nos activités connue de la population. Bien d'autres s'ajoutent plus silencieuses, mais de grande importance ; ce sont les manœuvres mensuelles, les réunions d'information, les cours de secourisme qui se dérou-

lent dans nos locaux, les stages de technique générale que se font eux à l'école interdépartementale de Toulouse.

Le comportement, les connaissances et l'assiduité à toutes ses activités sanctionnent les hommes. Ainsi, après que le lieutenant CARRERE soit devenu Chef de Corps, succédant au lieutenant ANTICHAN admis à faire valoir ses droits à la retraite, ont été nommés ;

CAMBOURS L	Sergent Chef
CORREGE R. - CAMBRAN C.	Sergents
ESCAT A. - LEGUEN J.-L.	Caporal Chef
PUJOL A. - MORALES D.	Caporal Chef
ANTICHAN M. - CARRERE D.	Caporal
REN P. - LAPORTE J.-C.	Caporal
PUEYO A - VIA P. - LEGER J.-M	1 ^{ère} Classe
VINCENT J. - HENKINET J.-P.	1 ^{ère} Classe

Comme toute formation qui se perpétue, chaque année apporte son lot de plaisirs, de regrets et de peines.

Plaisir d'accueillir les nouvelles recrues : Abadie, Moreno, Sibra, Servat, Cointre.

- Regret du départ de notre camarade Tornamorell pour raison de santé.
- Peine pour le décès de notre ami le Capitaine médecin Lagoutte.

Partout dans le monde le Sapeur-Pompier a pour mission d'éteindre les incendies, de combattre les fléaux, de secourir son prochain dans la détresse.

Les activités de notre Centre ne sont donc pas une exception, mais prouvent que chez nous aussi les hommes se sentent responsables et se plient à une discipline librement acceptée puisqu'ils sont volontaires. Tout évidemment n'est pas parfait, mais avec la conscience des uns et la compréhension municipale de grandes améliorations ont été réalisées, d'autres sont en cours.

ELECTRICITE GENERALE

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
Ventilation mécanique contrôlée

ANTIPHON D.

Place des Pyrénées
GOURDAN POLIGNAN
31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.86.60

GROS - DEMI-GROS - DETAIL

Poissonnerie Marc MATTERA

Rue du Général Pelleport
31210 MONTREJEAU - Tél 61.95.66.57

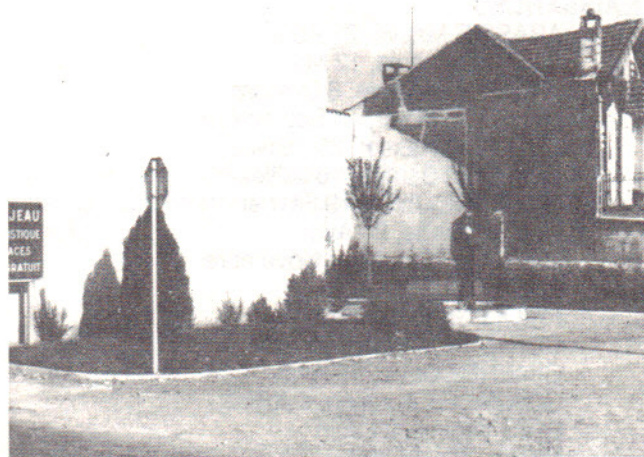
Dépôt de
glace à rafraîchir



NOTRE ENVIRONNEMENT

MONTREJEAU VILLE FLEURIE

Une ville dont on parle, où il fait bon vivre et où on aimerait bien revenir est une ville agréable, calme, propre et fleurie; depuis maintenant trois années la commission de l'environnement et du tourisme s'y emploie de son mieux avec les moyens qui lui sont donnés. Son souci, rendre agréable les coins de notre ville qui jusqu'à présent étaient déshérités. Les réalisations effectuées à ce jour ont rencontré satisfaction et encouragements auprès de la population. N'oublions pas qu'une partie des frais qui en résultent est couverte grâce au verre récupéré et vendu.



A cet effort, certains de nos habitants participent activement et concourent tant pour leur plaisir que pour celui de tous, à l'embellissement de notre ville. La municipalité avait décidé d'ouvrir un concours annuel des maisons fleuries afin de les récompenser. Pour 1985 des prix ont donc été décernés :

1^{er} prix : M^{me} RODRIGUES, 11 rue Gambetta

2^{ème} prix : M. et M^{me} BARRERE Robert, rue Pasteur

Exéquo : M. et M^{me} TEJEDOR, rue Pasteur - M^{me} MEGIER, rue Pasteur.

L'aménagement du plan d'eau, celui des jardins et des allées, l'installation des jardinières fleuries, tout cet effort ne peut porter ses fruits que dans la mesure où l'ensemble de la population concernée en apprécie la progression, et par son civisme en respecte la beauté et la propreté.



Notre situation géographique, notre climat sont assez privilégiés et la carte du tourisme nous paraît une carte maîtresse.

Ne faisons pas de nos jardins, de nos boulevards, des WC pour chiens ou des dépôts d'ordures.



ETAT CIVIL 1985

NAISSANCES

ABASSIE Maeva, 21 Août
AZAS Stéphanie, 12 Mai
BAQUE Bénédicte, 6 Octobre
BELLOUR Monir, 15 Septembre
BELLOUR Nasser, 25 Janvier
BELLOUR Samira, 16 Juillet
CARRERE Chloé, 19 Février
CASSE Emilie, 24 Avril
CIERCO Charlotte, 4 Novembre
ESCAT Paul, 31 Août
FRIOLI Geoffroy, 1^{er} Juin
GERMAIN Mathieu, 11 Août
GIMENEZ David, 19 Avril
GONZALEZ Aurélien, 4 Juillet
GRIS Virginie, 21 Juin
KIHAL Lilia, 14 Mai
LANNES Delphine, 23 Octobre
MALET Laurette, 28 juin
MASCAGNI Romain, 11 Septembre
MORENO Antony, 28 Octobre
MURCIANO Stéphanie, 6 Novembre
NOGUES Nicolas, 3 Février
QUANTIN Elodie, 18 Juin
SANCHEZ Sébastien, 27 Mai
SCHMITZ Sébastien, 7 Août
TOUSTOU Céline, 21 Mai.

MARIAGES

CAZASSUS Louis - MORO Véronique, 26
Janvier
FRIOLI Eric - MORO Marie-Christine, 26
Janvier
BEDOUET Jean-Claude - BRUNA Marie-Christine, 6 Avril
GALES Philippe - COSTA Martine, 15 Juin
villemur Jérôme - ANDREUCETI Muriel,
31 Août

DECES

Vve BESNEHARD Albertine, 29 Janvier, 85 ans
DOUMERC Jean, 12 Février, 81 ans
GRACIA José, 18 Février, 76 ans
Vve BOE Antoinette, 6 Mars, 75 ans
GARCIA Victorine, 7 Mars, 83 ans
Vve REGNAULT Jeanne-Marie, 11 Mars,
90 ans
SEILLAN Victoria, 26 Février, 84 ans
GABAS MORE Noël, 7 Mars, 68 ans
MAZUR Joseph, 31 Mars, 85 ans
Vve MASSON Emilienne, 2 Avril, 78 ans
VALLS Jaime, 8 Avril, 81 ans
Vve MEUNIER Jeanne, 19 Avril, 88 ans
PERE Eugène, 30 Avril, 66 ans
Vve GRANDIN Lucienne, 21 Mai 88 ans
SAINT-BLANCAT Marcelle, 21 Mai, 76 ans
RIBET Pierre, 23 Mai, 43 ans
FOISSAC Jean, 26 Mai, 71 ans
SAINT-BLANCAT Jean-Pierre, 24 Juin, 77 ans
Vve SOREL Marcelle, 25 Juin, 87 ans
Vve FAGES Laure, 29 Juin, 92 ans
FRESPUECH Marcel, 2 Juillet, 73 ans
Vve BALAGUER Dolorès, 24 Juillet, 90 ans
CACHAU Robert, 18 Juillet, 56 ans
Vve LUBAT Laurence, 11 Août, 82 ans
Vve TOULOUSE Léocadie, 15 Août, 83 ans
De CURIERES Marie-Thérèse, 25 Août, 88 ans
LATORRE Marcel, 8 Septembre, 66 ans
PORTET Albert, 11 Septembre, 65 ans
BELLOUR Monir, 17 Septembre, 2 jours
Vve SERVETO Maria, 9 Octobre, 82 ans
DUPLICH Henri, 11 Octobre, 72 ans
Vve GUIRAL Jeanne, 19 Octobre, 93 ans
CAMPAN François, 7 Novembre, 73 ans
PONS Jean, 14 Novembre, 53 ans
VILLEMUR Louise, 26 Novembre, 77 ans
Vve LANNES Laurence, 27 Novembre, 79 ans

ILS NOUS ONT QUITTES

Qui ne se souvient de notre ami Albert PORTET, "Bébert" ?

Né en Octobre 1919 il entrain au service de la commune en 1972 en qualité de Receveur Planer.

Le 31 Décembre 1984, atteint par la limite, l'âge il cessa son activité et s'appretant à vivre auprès de son épouse une retraite bien méritée eü égard aux services rendus à la collectivité Montréjeaulaise.

Le destin hélas en a décidé autrement.

Connus, certes des commerçants forains, son sourire et sa poignée de mains apportaient la joie, aussi aux clients locaux dont beaucoup se comptaient pour ses amis.

Chaque année, Pâques, la Saint-Jean, la Fête Nationale, les Braderies, les Foires Agricoles et concours de foies gras, et le Festival de Folklore, le Noël des écoles, nous le montraient à la tâche, pour le plaisir des autres et la réussite des animations Montréjeaulaises.

Madame CAIRE-PETERSEN prenait en Janvier 1970 la direction du Cours Municipal d'initiative à la danse ouvert au jeunes enfants de 9 à 12 ans.

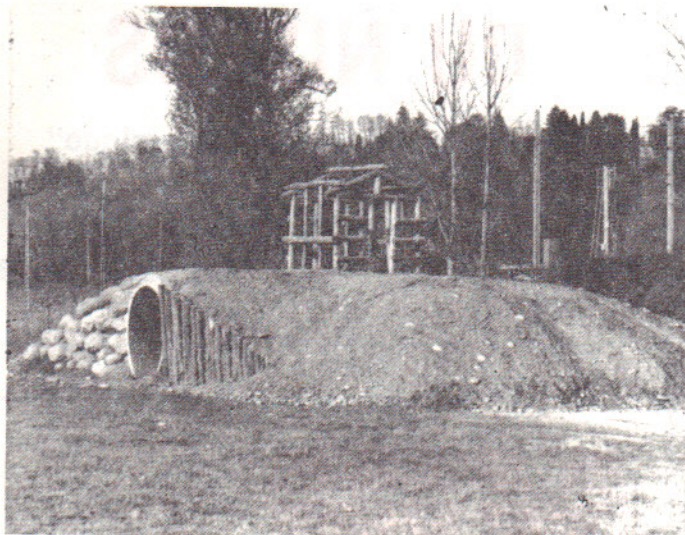
Nombreux sont ceux qui se souviendront de la haute tenue des spectateurs aux cours desquels elle nous présentait ses élèves. Soirées soigneusement préparées et très bien rendues, où la technique de la danse, les thèmes choisis, la musique et la recherche dans les costumes conduisaient les spectateurs à l'enchantement.

M. SAINT-BLANCAT, Ancien Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, qui fut agent de Police Municipal du 1^{er} Juin 1965 au 30 Novembre 1968. Conseiller municipal actif et passionné par la vie locale, il fut aussi le moniteur de gymnastique des "Cadets-du-Comminges".



Albert PORTET

REALISATIONS 1985 : en Zone Loisirs



Parmi les jeux des enfants au Plan d'eau. La cabane réalisée par le personnel communal sur le tunnel.

En bordure de la Garonne, abri affecté à l'accueil de jeunes randonneurs.



STAGES DE CYCLISME

Comme l'an dernier des cyclistes venus de la France entière s'entraîneront sur les routes du Comminges; c'est Montréjeu qui leur servira de port d'attache. Cette année il y aura deux stages districts : le premier réservé aux coureurs cyclistes du 29 Mars au 4 Avril, le second aux triathloniens (natation, cyclisme, course à pied) du 4 au 9 Avril.

C'est Henri Dufour qui assurera la direction de ces deux stages.

Tous renseignements au 61.97.79.84 ou 20.51.12.83 (soir).

S. d F.

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
SANITAIRE
ZINGUERIE**

**BALMOISSIERE
& MIQUEL**

18, Rue du Pic du Gard **Tél. 61.95.72.89**
31210 MONTREJEAU

VETEMENTS FIOCCO

Face à la Boucherie **ROUCHES**

*Cacharel, C 17, Verte Vallée
U.C.L.A., etc...*

11, Rue Nationale **31210 MONTREJEAU**
Tél. 61.95.81.72

Isolation phonique, acoustique, thermique
Pose cloisons sèches, faux plafonds
Peinture, tapisserie, revêtement sol

GUY BALAT

Tél. 61.95.86.19

MONTREJEAU

PISCICULTURE DU NISTOS

"Pour votre plaisir gastronomique"

Exploitant M. DUHAMEL

65150 SEICH

Tél. 62.99.02.93

ARTICLES MENAGERS

BAZAR

MAISON

MOUREMBLES

Tous revêtements de sols
Pose par spécialistes

Place Valentin-Abeille

MONTREJEAU

Tél. 61.95.82.43

Succursale : 6, rue Victor-Hugo

LANNEMEZAN

VIP[®]

Vitrage Isolant des Pyrénées

BARAILLAN

31210 MONTREJEAU

Tél. 61.95.90.10



PRODUITS DE BEAUTE

M120

SELEC

13, rue des amants - 31 Montréjeau - tél 61.95.72.72

AGILES, votre partenaire départemental pour
le 1 % Logement, fait plus sur MONTREJEAU:

- en offrant aux salariés des logements locatifs HLM,
- en finançant des programmes de construction et de rénovation.

Pour en savoir plus, contactez Madame JAOUEN
au 61.23.30.66

AGILES

44 allée de Barcelone - 31000 Toulouse - Tél. 61 23 30 66
AGILES est membre de l'URCIL



Photo : Charles BOZZOLAN